faut avoir de l'alcool "; de plus " c'est la femme qui fait les coutumes, les usages, les modes et les mœurs". Après avoir démoli certains prejugés relatifs à l'alcool, et avoir montré ce que peuvent les mères et les jeunes filles dans la lutte contre l'alcoolisme, l'auteur termine par ce sage conseil : " Que chacune réfléchisse, qu'elle détermine ce qu'elle peut faire pour la cause sacrée de la tempérance, dans le milieu où elle vit et avec les forces les plus profondes de son âme, qu'elle se mette à sa tâche. Il faut de la prudence, de l'indulgence, du tact, mais par dessus tout, il faut la conviction ardente, la flamme intérieure."

Que les mères et les jeunes filles canadiennes lisent ce petit livre ; il leur donnera cette conviction ardente et cette flamme intérieure.

## BULLETIN SOCIAL

## FAITS ET ŒUVRES

## LA PROHIBITION A QUÉBEC ET A MONTRÉAL

i

MASO

81

La question de l'alcool, toujours intéressante, et même passionnante, emprunte cette année, une nouvelle actualité, d'abord au fait que la prohibition existe dans toute la province, depuis le premier mai dernier, et en second lieu, à celui que les deux plus grandes villes de la province, Québec et Montréal, sont sous deux régimes différents, ce qui invite la comparaison.

Nous nous bornerons pour être plus court, à parler des résultats de la prohibition dans les deux villes principales de la province, Québec et Montréal, qui sont un miroir assez fidèle de ce qui se passe ailleurs.

CE QUE NOUS ÉCRIVIONS

Nous écrivions l'année dernière : "Il y a un baromêtre facile à consulter pour tout le monde : c'est celui de la Cour du Recorder, où vont s'échouer les alcooliques turbulents. Plus il y a d'ivrognes dans une ville, et plus le Recorder a de clients . . ."

Voyons donc les chiffres de la Cour du Recorder pour cette année à Québec et à Montréal; et comme ce dernier endroit n'est sous le régime de la prohibition que depuis le premier mai 1919, nous tiendrons surtout compte des six mois qui se sont écoulés depuis cette date, afin de faciliter les comparaisons que nous nous proposons d'établir.

Voici cet état :

## LES CHIFFRES DE QUÉBEC

Arrestations pour ivresse à Québec, du 1er mai au 1er novembre 1917, et pour les mois correspondants en 1918 et en 1919.